

SAISINE



CONTRIBUTION AU PACTE
DES RURALITÉS

Adopté en séance plénière
du 13 mars 2024

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité des suffrages exprimés avec 2 abstentions.

SOMMAIRE

I. CONTEXTE	1
1. Une région marquée par la ruralité	1
2. Des ruralités confrontées à de multiples enjeux	2
3. Un nouveau Pacte pour les Ruralités	3
4. Le CESER pleinement impliqué sur les ruralités	3
II. PRÉCONISATIONS EN LIEN AVEC LES ENJEUX CLÉS DES RURALITÉS EN GRAND EST	5
1. Attractivité et démographie	5
2. Aménagement du territoire	6
3. Sobriété foncière (Zéro Artificialisation Nette)	7
4. Environnement : préserver le cadre de vie	8
5. Habitat et logement	12
6. Mobilités	12
7. Formations, Recherche et Innovation	15
8. Accès aux services et aux commerces	18
9. Développement économique et emploi	19
10. Agriculture	21
11. Santé : lutter contre la désertification médicale	24
12. Solidarités	25
13. Accès au sport	26
14. Accès à la culture	27
15. Tourisme et mémoire	28
16. Numérique	30
17. Démocratie locale	30
18. Transfrontalier	31
III. CONCLUSION	34
EXPLICATIONS DE VOTE	35

Le CESER Grand Est a été sollicité le 8 février 2024 par le Président du Conseil régional afin de contribuer au Pacte pour les Ruralités qui sera présenté lors d'une assemblée plénière particulière du Conseil régional le 5 avril prochain à Verdun. Le CESER vient ainsi apporter, dans le cadre de cette contribution, sa vision et ses propositions pour enrichir la stratégie du Pacte visant à construire et réussir la ruralité de demain en Grand Est.

Étant donné le cadre de la contribution demandée, et l'objet « feuille de route stratégique » que devrait constituer le Pacte, le CESER s'est concentré en premier lieu sur les principaux défis et enjeux auxquels sont confrontées les ruralités dans la région, et s'est attaché avant tout à émettre des propositions à la fois à vocation stratégique, et très opérationnelles.

I. Contexte

1. Une région marquée par la ruralité

Le Grand Est est une région fortement marquée par la ruralité. Alors que 33% des habitants de France vivent dans une commune rurale, dans le Grand Est ils sont 40%, dont 16% dans le rural autonome contre 13% au niveau national.

Néanmoins, si on exclut l'Île-de-France et les Territoires d'Outre-mer, où la population est beaucoup plus urbaine que dans les autres régions, le Grand Est est la quatrième région française la moins rurale. La situation est en fait assez contrastée : il y a à la fois des territoires très ruraux et d'autres très urbains. La Meuse, les Vosges et la Haute-Marne figurent dans les quinze départements les plus ruraux de France tandis que le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Meurthe-et-Moselle font partie des quinze départements les moins ruraux de province.

Ainsi, la région Grand Est est composée d'une diversité de territoires ruraux, allant des vastes plaines agricoles aux collines boisées et aux zones montagneuses. Derrière cette diversité géographique se cachent des spécificités auxquelles doivent faire face les habitants de ces zones rurales. Autonomes et peu denses, ou sous l'influence d'un pôle urbain, les ruralités sont multiples, et si ces territoires ont des défis communs, les réponses doivent être adaptées aux réalités propres à chaque territoire.

4 Types de territoires ruraux

L'INSEE désigne les territoires ruraux comme « l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses. » À la caractéristique de l'espace, le critère d'influence d'une zone d'emploi est associé, et quatre catégories d'espaces ruraux se dessinent, allant des communes rurales très peu denses, hors influence d'un pôle, aux communes sous forte influence d'un pôle.



2. Des ruralités confrontées à de multiples enjeux

Les territoires ruraux jouent un rôle crucial dans l'identité et l'économie de la région Grand Est. Ces dernières décennies, les zones rurales ont été touchées fortement par la déprise agricole, la désindustrialisation, le vieillissement de la population et la précarité. Elles ont été le théâtre de changements profonds, avec le développement de l'urbanisation, l'évolution des modes de vie, les enjeux environnementaux, comme le développement des énergies renouvelables, notamment photovoltaïques, au dépens des terres agricoles et des zones naturelles.

L'agriculture continue d'y jouer un rôle central. L'accès aux services publics, aux commerces et aux soins, y est de plus en plus difficile. Des inégalités entre territoires, en particulier avec les métropoles, se sont développées, alimentant un sentiment d'injustice et d'abandon. Le déclin démographique et le vieillissement de la population se poursuivent en particulier dans les zones les plus rurales.

Ces dernières années, un regard nouveau a été porté sur les territoires ruraux, notamment à la suite de la crise des « gilets jaunes », ou de la crise sanitaire. Une prise de conscience a émergé et contribue dorénavant à un changement de paradigme avec une vision plus positive de la ruralité, et un discours des décideurs indiquant vouloir remettre celle-ci au cœur du débat public. Néanmoins, la concentration des exploitations agricoles (avec comme conséquence moins d'emplois, moins de fermes) et l'artificialisation des sols se poursuivent.

Le regain d'attention aux territoires ruraux s'appuie particulièrement sur leurs aménités¹. Elles sont dorénavant mieux reconnues, avec une meilleure prise en compte dans ce qu'elles apportent à l'ensemble de la société.

Au niveau national, l'État a notamment engagé en 2019 l'agenda rural. C'est la première fois qu'un programme pour la ruralité était lancé. Il se poursuit désormais sous l'égide de France Ruralité présentée en juin 2023 par le gouvernement. Une large part des acteurs ruraux estime que ces programmes constituent une avancée pour leurs territoires. Néanmoins ils appellent à une meilleure lisibilité de ces programmes. Par ailleurs, les associations d'élus locaux réclament une véritable stratégie nationale et des moyens financiers plus importants.

Le mouvement des agriculteurs engagé en janvier 2024 vient d'une certaine manière rappeler la nécessité de placer les défis qui traversent les ruralités au cœur des stratégies des politiques publiques et de l'engagement de l'ensemble des acteurs des territoires ruraux.

¹ Une aménité rurale est un agrément ou un avantage économique qui présentent un caractère marchand ou non directement marchand. Cet agrément est procuré par un paysage ou son environnement, au sens de caractéristiques géophysiques, biologiques, naturelles, ou résulte d'une action humaine, non nécessairement destinée à la produire, telle que les activités agricoles et forestières. « Les aménités rurales et leur prise en compte dans l'action publique », Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Novembre 2020.

3. Un nouveau Pacte pour les Ruralités

En Grand Est, dès 2016, le Conseil régional lançait son premier Pacte pour la Ruralité, adopté en avril 2017. Ce pacte s'appuyait sur trois objectifs majeurs : l'accessibilité des territoires ruraux, leur attractivité et le soutien à l'offre de services. Tous les territoires ruraux ont été rendus éligibles à ce Pacte avec une bonification pour les territoires ruraux fragiles afin de remédier aux difficultés et handicaps que rencontrent ces territoires, mais aussi pour mieux valoriser leurs atouts. Le CESER avait alors montré tout son intérêt dans les modalités de construction de ce Pacte. Il avait préconisé au Conseil régional d'aller bien au-delà d'une simple déclinaison de certains dispositifs régionaux existants.

Avec ce second Pacte des Ruralités, le Conseil régional indique vouloir aller plus loin en inscrivant la ruralité comme une priorité au cœur de toutes ses interventions. La construction de cette « feuille de route stratégique » s'est inscrite dans une démarche de consultation des acteurs privés et publics des territoires, à travers des rencontres et débats dans l'ensemble des départements du Grand Est.

La contribution au second Pacte des Ruralités du CESER, recueil du regard de la société civile organisée et de l'ensemble de ses composantes, s'inscrit dans cette démarche.

Le CESER, sollicité pour apporter sa vision et ses propositions pour enrichir la stratégie de ce nouveau Pacte, s'implique depuis de nombreuses années dans les enjeux qui traversent les ruralités dans la Région.

4. Le CESER pleinement impliqué sur les ruralités

Le CESER s'y est engagé à travers plusieurs modalités, des travaux d'autosaisines, les événementiels AGORA du CESER, et le **Prix Régional des Solidarités Rurales (PRSR)**.

À travers le PRSR, dont l'objectif est de mettre en lumière des expériences réussies et inspirantes, le CESER est le témoin que, malgré la faible densité démographique, les territoires ruraux du Grand Est sont souvent un berceau d'initiatives sociales, culturelles et économiques riches. Ces initiatives méritent d'être essaimées sur l'ensemble du territoire, et être mieux reconnues, en obtenant un plus large soutien des pouvoirs publics, avec des moyens appropriés. En effet, ces réussites s'appuient toujours sur un triptyque : engagement citoyen, accompagnement professionnel, volonté politique. C'est bien la force du collectif, qui constitue, en milieu rural, les conditions de la réussite et de la pérennisation des actions.

C'est aussi à travers les Agora du CESER à la Foire de Châlons en Champagne, que le CESER s'est saisi à plusieurs reprises de ces questions et a poursuivi le débat et ses réflexions avec les acteurs de la société civile, les élus locaux et nationaux, les conseils de développement, des chercheurs...

C'est également à travers ses avis qu'il a récemment adoptés que le CESER Grand Est a travaillé à éclairer le débat public sur les enjeux qui traversent les ruralités en région et apporté des

premières contributions qui restent aujourd’hui complètement d’actualité. On peut notamment évoquer le rapport et avis du 7 décembre 2022 « Mobilité en zones rurales », ainsi que le rapport et avis du 10 novembre 2023 « Les conditions d’une “vie bonne” en zone rurale peu dense à l’horizon 2050 », que le CESER avait notamment présenté comme premier élément de contribution à la construction du nouveau Pacte pour les Ruralités. On peut enfin évoquer les rapports et avis du 7 novembre 2019 sur les « biocarburants », du 7 janvier 2021 sur « l’agriculture bas carbone » et du 13 octobre 2022 sur la « bioéconomie ». Ces trois sujets ont un lien fort avec le développement des territoires ruraux.

Pour le CESER, en Grand Est peuvent germer, au sein des ruralités, des solutions d’avenir, en termes d’innovation démocratique, de transition écologique et de développement durable, garantes d’une qualité de vie dans ces territoires.

Toutes ces questions sont au cœur du projet 2024-2026 émanant de la nouvelle assemblée du CESER installée le 25 janvier 2024, « un CESER au cœur des transitions justes », dont un des trois fils rouges est de travailler à des recommandations pour des politiques régionales favorisant des ruralités attractives.

II. Préconisations en lien avec les enjeux clés des ruralités en Grand Est

Dans son avis sur le premier pacte, le CESER appelait à ce que celui-ci aille au-delà d'une simple déclinaison de dispositifs régionaux existants. Avec ce second pacte, il semble que c'est, dans un premier temps, une feuille de route stratégique qui va être présentée. Cette démarche semble plus en phase avec ce qu'attendait alors le CESER. Se pose néanmoins l'articulation de cette feuille de route stratégique pour la ruralité avec les Schémas régionaux comme le SRADDET ou le SRDEII, Grand Est Région Verte, les fonds européens, et l'action de l'Etat avec France Ruralité.

Au niveau national, à la suite du déploiement de France Ruralité, nombre d'acteurs ruraux appellent d'ailleurs à l'élaboration d'une véritable stratégie nationale pour la ruralité. La mise en place du laboratoire des ruralités « Rur'agilité » dans les Vosges, placé sous la coprésidence de la préfète des Vosges et du président de l'Association des Maires Ruraux de France afin de proposer, expérimenter, innover puis d'essaimer dans les autres territoires ruraux, peut également être un point d'appui pour le Conseil régional et le Pacte pour les Ruralités.

En cohérence avec la feuille de route stratégique que s'est fixée la Région Grand Est en inscrivant la ruralité comme une priorité au cœur de toutes ses interventions pour réussir les transitions, le CESER a émis des préconisations en s'appuyant sur les principaux enjeux et défis pour la ruralité aujourd'hui.

Il a également tenu à poser trois priorités en fil conducteur des propositions déclinées ci-dessous, à savoir des politiques régionales favorisant des ruralités attractives, enrayant la fabrique de la précarité, de la pauvreté et de toute forme de discrimination et renforçant les politiques jeunesse.

Pour ce nouveau Pacte des Ruralités, le CESER souligne l'importance d'engager un dispositif d'évaluation et de suivi, par le Conseil régional, auquel il indique sa disponibilité pour y contribuer.

1. Attractivité et démographie

- Contexte et enjeux

Dans le Grand Est, les territoires ruraux autonomes perdent des habitants du fait d'un solde migratoire déficitaire. La part des plus de 65 ans y est plus élevée qu'ailleurs, et l'accès aux services de la vie courante y est plus difficile. Les communes rurales périurbaines gagnent quant à elle des habitants, exceptés dans ces 3 départements ruraux : la Haute-Marne, les Vosges et la Meuse.

À l'horizon 2070, selon les projections de l'INSEE², la Région Grand Est ferait partie des cinq régions métropolitaines perdant des habitants, avec un solde négatif de plus de 750 000 habitants, pour atteindre 4,8 millions d'habitants, avec un vieillissement de la population qui s'accélérerait. Cette baisse serait plus importante dans les quatre départements les plus ruraux : la Meuse, la Haute-Marne, les Vosges et les Ardennes.

- Préconisations

Le lien social est essentiel au bien-vivre en ruralités et contribue à l'attractivité des territoires ruraux. La ruralité constitue un espace avec un véritable potentiel d'innovation sociale, grâce notamment à de nouvelles pratiques coopératives, inclusives et écologiques.

Le CESER préconise de :

- Soutenir, au niveau régional, les dynamiques de coopération portées notamment par les structures de l'Économie Sociale et Solidaire dans les territoires ruraux.
- Mettre en place des structures d'accueil pour la petite enfance (crèches, assistantes maternelles...) pour attirer ou maintenir les jeunes familles, créer du lien social et favoriser les échanges, ainsi que
- Mettre en place, pour la population âgée, des « maisons d'accueil » intergénérationnelles, pour la petite enfance et les séniors, permettant aux enfants de bien grandir, et aux aînés de bien vieillir.

2. Aménagement du territoire

- Contexte et enjeux

Des fractures territoriales

Ces vingt dernières années, réforme après réforme, l'ensemble des regroupements territoriaux ont contribué à la recomposition des espaces, qui ont parfois mis à l'épreuve les territoires les plus ruraux. Après l'éloignement des services et des commerces, les habitants ont vu également s'éloigner les centres de décision.

Ainsi les mutations économiques et sociétales, et les politiques publiques les accompagnant, ont contribué à la métropolisation, à l'étalement urbain, et au déclin de certaines parties de nos territoires.

Manque de moyens en ingénierie des petites communes rurales

L'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) a estimé dans un rapport remis au gouvernement en avril 2023 que la recomposition de l'ingénierie territoriale « a laissé les territoires ruraux de côté », ceux-ci ne disposant pas « de ressources suffisantes pour faire face à leurs besoins ou pour être tout simplement en mesure de

² INSEE Flash Grand Est n°64, 24/11/2022

répondre et de pouvoir bénéficier des appels à projets et à manifestation d'intérêt (AMI), de plus en plus complexes et nombreux ».

Au-delà des questions d'ingénierie, celle des moyens alloués aux collectivités rurales reste d'actualité, notamment la dotation d'équipement des territoires ruraux.

- Préconisations

Ingénierie territoriale

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Développer les différentes mesures d'accompagnement en ingénierie mises à disposition des collectivités les moins dotées, qu'il avait annoncées à l'occasion du BP 2024. Ces moyens pourront notamment être utilisés pour répondre aux nouveaux besoins liés aux défis posés dans les ruralités.

Rôle des Maisons de la Région

De par leur positionnement et leur vocation, les maisons de la Région ont un rôle essentiel à jouer dans l'accompagnement des territoires pour faire connaître les outils mis à disposition des petites communes.

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Conforter la présence des Maisons de la Région aux côtés des différentes instances locales (collectivités, intercommunalités, syndicats...), là où sont discutés les projets des territoires.

3. Sobriété foncière (Zéro Artificialisation Nette)

- Contexte et enjeux

Les territoires ruraux sont confrontés à des enjeux environnementaux particuliers, tels que la préservation des ressources naturelles, la gestion des espaces agricoles et la transition vers des pratiques plus durables. Néanmoins, ces caractéristiques propres ne semblent pas toujours bien appréhendées par le législateur. Ainsi, la loi Climat et Résilience avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette fait partie des décisions qui s'imposent au mode de vie rural sans pour autant que ses spécificités semblent avoir été totalement prises en considération initialement.

L'application du ZAN suscite beaucoup d'inquiétudes chez les élus locaux, en particulier des communes rurales. En effet, la consommation d'espaces est majoritairement située sur des communes rurales au sens de l'INSEE. Celles-ci accueillent 32,7 % de la population pour 68 % de la consommation nationale d'espaces.

Si l'objectif du ZAN à l'horizon 2050 est largement partagé par l'ensemble des acteurs dans les territoires, les collectivités n'ont pas réellement été dotées d'outils spécifiques à même de les

aider à réaliser cet objectif. Rappelons que la principale cause de l'artificialisation des sols est liée à l'étalement urbain³.

- **Préconisations**

La loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, loi votée en juillet 2023 est venue donner quelques garanties aux territoires ruraux quant à l'application du ZAN. Cela a retardé la modification du SRADDET que conduit actuellement le Conseil régional.

Le CESER appelle à :

► Veiller à l'équité territoriale et ne pas pénaliser les territoires les plus en difficulté par rapport à ceux qui sont en croissance, même si la consommation foncière n'a pas été corrélée aux dynamiques démographiques et économiques.

4. Environnement : préserver le cadre de vie

- **Contexte et enjeux**

L'environnement offre aux Humains les ressources pour vivre (respirer, manger, se déplacer, se loger, ...) et permet à la civilisation humaine de prospérer depuis plusieurs millénaires, en particulier depuis la révolution industrielle. Or, depuis plusieurs décennies, les ressources naturelles de la planète Terre sont surexploitées, ce qui crée des tensions (sur l'eau, les métaux, l'usage des sols...) qui s'intensifient. A cette surexploitation s'ajoutent les dégradations provoquées par les activités humaines : pollution de l'air, pollution des eaux, pollution des sols, déclin de la biodiversité... La problématique du changement climatique ajoute un enjeu supplémentaire. Plusieurs « limites planétaires⁴ », un concept introduit en 2009, sont aujourd'hui dépassées.

Le CESER a alerté régulièrement au cours de la précédente mandature sur la nécessité d'accélérer la transition écologique à l'échelle du Grand Est, afin d'anticiper les immenses défis qui attendent la région et ses habitants.

L'association « Les familles rurales » a fait réaliser en mai 2023 une enquête sur les perceptions et les réalités de vie en milieu rural. Une partie de cette enquête s'intéresse aux principales motivations à l'installation de nouveaux habitants en milieu rural. Les trois

³ Objectif « Zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ? – France Stratégie juillet 2019

⁴ Les activités humaines menacent les équilibres naturels tels qu'ils existent depuis le début de l'Holocène. Conduits par le chercheur suédois Johan Rockström, des chercheurs internationaux quantifient ces risques que les perturbations anthropiques font peser sur la planète. Les scientifiques définissent neuf limites qui correspondent aux neuf grands processus impliqués dans le fonctionnement du « système Terre » (le climat, la biodiversité, les forêts, l'eau douce, l'acidification des océans, les cycles de l'azote et du phosphate, pollutions chimiques, les aérosols émis dans l'atmosphère, la couche d'ozone). La « limite » est une zone d'augmentation forte des risques qui tient compte de l'incertitude, du principe de précaution et de l'inertie du système. La limite est fixée en amont d'un éventuel point de bascule. Source : <https://reporterre.net/Qu-est-ce-que-les-limites-planetaires>

principales motivations exprimées par les enquêtées sont : la qualité de vie et un environnement moins pollué (74 % des répondants), le calme (65 % des répondants) et le contact avec la nature (49 % des répondants).

L'Agence nationale de la cohésion des territoires a lancé, en octobre 2020, avec l'Association des maires de France, la Direction générale des Outre-mer, l'Office français de la biodiversité et l'université Jean Moulin Lyon 3, une « Fabrique Prospective » sur le thème « La nature comme atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux ». Pendant un an, cette instance a accompagné les élus et les acteurs locaux de quatre communes rurales (Awala-Yalimapo en Guyane, Bard en Loire, Beurey-sur-Saulx en Meuse et Gornac en Gironde) qui ont co-construit un projet de territoire fondé sur la nature comme richesse et levier d'attractivité. Leurs travaux ont permis d'identifier les enjeux à prendre en compte pour faire de la nature un facteur d'attractivité et de résilience dans les territoires ruraux.

- **Préconisations**

Biodiversité

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Poursuivre et intensifier le dispositif Trame verte et bleue qui a permis la plantation de 224 kilomètres de haies, mais qui n'a pas compensé totalement le linéaire détruit durant la même période,
- Assurer un meilleur suivi du devenir des haies plantées, une obligation de maintien dans le temps et une priorisation pour les secteurs où la biodiversité est la plus en tension (ex : les grandes plaines céréalières...),
- Assurer un financement pérenne du volet animation des dossiers de plantations, financé seulement à hauteur de 80 % dans la plupart des cas, ce qui peut mettre en difficulté financière les associations qui doivent supporter le reste à charge.

L'eau et les milieux humides

L'eau est un élément marquant des paysages ruraux. Tant la quantité que la qualité de l'eau sont à préserver, ce que permet la mise en œuvre d'un SAGE. Actuellement une quinzaine de territoires du Grand Est en sont dotés (source DREAL Grand Est).

Le CESER préconise de :

- Développer les SAGES, qui sont une bonne échelle géographique pour gérer la ressource en eau⁵,
- Maintenir en bon état quantitatif et qualitatif les zones de stockage naturelles de l'eau (étangs, lacs comme le Lac du Der, tourbières, nappes...),

⁵ Avis Gouvernance et Politique de l'eau – avril 2021

- Accompagner davantage les intercommunalités et les acteurs économiques dans leurs usages et sécuriser l'accessibilité à l'eau en prévision de sécheresses plus fréquentes et plus sévères.

Les zones humides et les zones inondables, prairiales et forestières constituent des milieux essentiels à préserver, en raison des services écosystémiques qu'elles rendent pour ralentir l'écoulement et pour l'étalement des eaux en crue. Ce sont aussi des zones d'épuration naturelle et de recharge des nappes en eau de bonne qualité ainsi que des hauts lieux de biodiversité.

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Accompagner la création de nouvelles zones humides qui sont multifonctions (fonction de stockage du carbone, rôle d'épuration de l'eau). Aujourd'hui, il convient de limiter les écoulements pour conserver l'eau.
- Mettre à profit les zones d'expansion des crues pour constituer des réserves d'eau à utilisations diverses et variées (irrigation, zones de loisirs, îlots de fraîcheur...) ⁶,
- Inciter au maintien et à la protection des zones humides et inondables.

Énergies renouvelables et milieux naturels

La région Grand Est, à travers son SRADDET, affirme la volonté « *de couvrir 100% de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables et de récupération en 2050* » avec une déclinaison proposée par types d'énergies renouvelables : biogaz, éolien, photovoltaïque, hydraulique, géothermie...

Les zones rurales sont les plus concernées par l'installation d'infrastructures d'énergie renouvelable : méthaniseurs, éoliennes, centrales photovoltaïques. Or ces infrastructures apportent leur lot de nuisances : odeurs et passages de camions pour les méthaniseurs, impacts sur les paysages pour les éoliennes, les centrales photovoltaïques et l'agrivoltaïsme, impacts sur la biodiversité....

Le CESER rappelle qu'une motion sur le développement des énergies renouvelables dans les espaces naturels a été adoptée en décembre 2023 par le Comité régional Biodiversité ⁷, instance présidée par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional. Le CESER préconise de :

- Communiquer ce document à l'ensemble des collectivités confrontées à ces problématiques, en particulier les maires de communes rurales particulièrement sollicités par les porteurs de projets d'infrastructures d'EnR.

⁶ Avis sur la Feuille de route régionale Accélération de l'adaptation du Grand Est au changement climatique - 2023

⁷ <https://biodiversite.grandest.fr/wp-content/uploads/2024/01/23-12-19-crb-motion-enr-adopte-vf.pdf>

Le CESER préconise de :

- Poursuivre les études scientifiques pour mieux cerner les impacts potentiels des infrastructures d'EnR sur le milieu naturel et d'y associer les associations naturalistes, les scientifiques et les développeurs de solutions technologiques⁸,
- Généraliser les retours d'expériences sur les installations d'éoliennes, de parcs solaires, de méthaniseurs, d'agrivoltaïsme, afin d'aider à la prise de décision et d'optimiser les pratiques dans le futur.

Au regard des zones rurales ayant été identifiées comme favorables ou non à l'accueil de projet(s) d'EnR, Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Piloter une planification qui permettrait notamment de limiter la surconcentration des infrastructures (en particulier éoliennes) sur certains territoires et de mieux prendre en compte l'intérêt général tout en garantissant la cohérence des projets. Des études pourraient être menées par territoire (intercommunalités, PETER-SCoT ...) pour identifier le potentiel en EnR en articulation avec la consommation locale en électricité. La population pourrait être associée à ces démarches⁸.

Gestion des déchets

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Répertorier les communes non conformes à la réglementation du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et de mettre en œuvre toutes actions pour que ces communes respectent leurs obligations dans ce domaine (en matière de collecte des biodéchets, d'extension des consignes de tri à tous les emballages, de valorisation des déchets verts),
- Inviter les collectivités à lutter contre les dépôts sauvages afin de préserver les espaces naturels, les espaces boisés ou les cours d'eau et d'inciter les habitants des communes rurales à valoriser davantage les déchets verts issus des tailles de haies (broyage, paillage...).

L'éducation à l'environnement

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Engager un inventaire des structures d'accueil de classes vertes existantes, équiper les territoires qui en sont dépourvus, mieux faire connaître les classes d'eau auprès des enseignants. Une évaluation de ces dispositifs et des programmes pédagogiques proposés pourrait être réalisée afin de vérifier s'il correspond aux besoins, d'identifier les freins pour

⁸ Avis « Réussir la transition énergétique dans le Grand Est » - février 2023

accéder à ce dispositif et de faire en sorte qu'il redevienne un outil pertinent de découverte des territoires ruraux,

- Apporter aux habitants et aux professionnels du territoire des explications pédagogiques, simples, pragmatiques, afin qu'ils adhèrent et comprennent les enjeux. Cette sensibilisation du public à adopter les bons gestes de tri pourrait être notamment dispensée à travers les maisons de la nature, les clubs de randonneurs...

Forêts

Région forestière, le Grand Est connaît déjà les impacts du changement climatique sur son patrimoine forestier (maladies, feux de forêts, sécheresse...).

Le CESER préconise de :

- Expérimenter de nouvelles pratiques (nouvelles essences arboricoles, parcelles en libre-évolution régénération spontanée...) et en observer les évolutions produites. L'idéal est que le cadre de ces expérimentations soit le plus divers et large possible, pour que la forêt conserve ses trois fonctions (production, biodiversité, sociétale).

5. Habitat et logement

- Contexte et enjeux

Le vieillissement de l'habitat contribue à la déprise démographique et à la perte d'attractivité des villages et des petits centres-bourgs. Certaines communes rurales se caractérisent par une forte vacance de l'habitat. Cette vacance est souvent subie, résultant de la faiblesse de la demande, mais surtout de la lente dégradation du parc de logements disponibles, faute de moyens et d'occupants. Les coûts de rénovation de ce bâti ancien, souvent dégradé, sont importants.

- Préconisations

Le CESER préconise de :

- Mettre en place une politique d'incitation à la rénovation thermique des logements en trouvant une solution pour le reste à charge financier des propriétaires-occupants,
- Porter une attention particulière aux communes rurales, où la part du bâti ancien et dégradé est très importante.

6. Mobilités

- Contexte et enjeux

Les mobilités en zones rurales : un enjeu de cohésion et de justice sociale

La voiture est le mode dominant des transports en général, en ruralité en particulier, avec plus de 80% des déplacements. A ce jour, 4.3 millions de français sont en vulnérabilité mobilité et

ne disposent pas de véhicule individuel ou d'un abonnement à un transport collectif lorsqu'il existe.

Nombre de territoires ruraux (zones peu denses et surtout très peu denses), ont vu petit à petit disparaître des services publics et de proximité les rendant plus difficilement accessibles pour nombre de citoyens. A cela peuvent s'ajouter l'allongement des distances domicile-travail et les difficultés d'accessibilité au numérique.

Avec le renchérissement du carburant et des coûts d'entretien d'un véhicule, nous sortons d'une période marquée par un coût faible d'utilisation de la voiture y compris en autosolisme. Ainsi selon les déciles de revenus, le coût du budget transport peut aller jusqu'à 1/5 des revenus.

Selon une enquête réalisée par Wimoov⁹ et FNH, la région Grand Est se situe dans une situation légèrement plus défavorable que la moyenne, notamment au regard de la transition démographique amorcée. S'il s'agit d'une moyenne, il faut surtout l'apprécier en fonction des départements dits « ruraux ».

- **Préconisations**

L'usager au cœur d'une approche systémique de la mobilité

Les enjeux tels que les voit le CESER Grand Est ont amené les conseillers à aborder le sujet sous l'angle de l'offre de mobilité (cf. bouquet de mobilités), sans omettre les questions liées à l'aménagement du territoire et tout particulièrement le point afférent aux services publics et de proximité et enfin sous l'angle de la « motilité » en zones rurales.

Elles sont organisées selon 3 axes, afin de penser les mobilités en zones rurales de demain et après-demain en région Grand Est et essayer de répondre par ordre de priorité aux enjeux sociaux et de cohésion des territoires.

Le CESER considère que le développement d'une offre de mobilité adaptée constitue une condition nécessaire afin d'améliorer les mobilités en zones rurales. Cependant, il ne néglige pas l'approche par la mobilité inversée rendant plus accessible les services publics et de proximité. Enfin, il insiste sur l'accompagnement des individus, en particulier les plus fragiles, dans leur capacité à se déplacer par eux-mêmes : la « motilité ».

⁹ <https://barometremobilites-quotidien.org/index.php/barometre-national-2022/>

Agir sur l'aménagement et le soutien aux territoires ruraux : « mobilité inversée »

Afin de favoriser le développement des services publics et de proximité, le CESER préconise de :

- Soutenir les services de proximité itinérants en zones très peu denses, de maintenir un réseau de distribution, et de développer des services de proximité dans des lieux existants (gares, centre-bourgs).

Afin de favoriser la force de proposition et d'innovation en provenance des territoires, le CESER préconise de :

- Renforcer l'ingénierie territoriale, indispensable pour la définition des besoins et le montage des projets.

Afin d'accompagner le déploiement du bouquet de mobilités, le CESER préconise de :

- Développer la création d'aires de covoiturage et de Pôles d'Echange Multimodaux, ainsi que l'implantation de bornes de recharge pour les énergies non carbonées (électrique – stations GNV – bio-GNV etc.).

Agir sur les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle : « le bouquet de mobilités »

Les alternatives à la voiture individuelle doivent respecter quatre principes de base que sont la simplicité (facilité de compréhension et d'utilisation), la sécurité (fiabilité et sécurité), régularité (qualité de service) et acceptabilité (horaires et garantie aller-retour).

Afin de mieux prendre en compte la relation à l'utilisateur en zones rurales, le CESER préconise de :

- Créer une plateforme unique d'information et de réservation adaptée à l'ensemble des publics et la mise en place d'une billettique intégrée couvrant les zones rurales. S'agissant de la plateforme, elle devra intégrer la notion de parcours usager et tenir compte des différents publics (PMR, étudiants, sans activité, etc.). Cela présuppose une connaissance fine des territoires et une posture adaptée aux différents publics.

Dans le cadre d'un plan de communication, le CESER préconise de :

- Valoriser et faire connaître à tous les foyers le bouquet de mobilités en s'appuyant sur tous les relais de proximité (France services, mairies, CCAS etc.) dans une logique « d'aller vers » (« Push »).

Afin d'étoffer le bouquet de mobilités tous publics, le CESER préconise de :

- Proposer des alternatives crédibles à l'autosolisme (pistes cyclables, covoiturage, autopartage, transports en commun plus fréquents, etc.), promouvoir et généraliser l'ouverture des transports scolaires et interurbains à la clientèle commerciale.

Afin de répondre aux besoins des publics fragiles, le CESER préconise de :

- Développer le Transport d'Utilité Sociale (TUS) et de garantir le droit à la mobilité en s'appuyant sur les acteurs du secteur associatif.

Afin de miser sur l'innovation dans les territoires, le CESER préconise de :

- S'appuyer sur les innovations techniques (ex : trains légers, navettes) pour offrir des alternatives facilement accessibles aux administrés des zones peu denses.

Accroître les compétences individuelles et la mobilité intellectuelle (« motilité »)

Afin d'accompagner tous les publics en zones rurales, le CESER préconise de :

- Déployer et mutualiser des accompagnants numériques et de former le binôme maire/secrétaire de mairie aux mobilités en zones rurales.

Afin d'accompagner les publics fragiles et en manque de « motilité », le CESER préconise de :

- Soutenir les ateliers et chantiers d'insertion permettant à la fois le maintien de conditions attractives d'acquisition et d'entretien des véhicules, ainsi que d'inclusion sociale et de réinsertion professionnelle (ex : garage solidaire).

Le « dernier kilomètre » des politiques publiques : un enjeu de cohésion territoriale

La mobilité en zones peu denses et très peu denses recouvre des enjeux avant tout en termes de cohésion et de justice sociale. La mobilité constitue un élément pivot de nombreuses politiques publiques en terme d'accès à, la formation tout au long de la vie, la santé, aux services publics et de proximité. De la réussite de cette politique de mobilité, à destination des territoires ruraux, dépend pour partie le « dernier kilomètre » des politiques publiques.

7. Formations, Recherche et Innovation

- Contexte et enjeux

Orientation et accès aux formations supérieures des jeunes ruraux

En zone rurale, l'École se caractérise par une bonne performance scolaire des élèves, au moins jusqu'à la fin du collège. Pourtant leur ambition scolaire et d'orientation est plus faible qu'en milieu urbain ou périurbain. A ces inégalités territoriales s'ajoutent des inégalités sociales. Une récente étude de l'INSEE « Aller étudier ailleurs après le baccalauréat » précise que pour « *les jeunes d'origine défavorisée résidant loin des grands pôles universitaires des contraintes financières plus fortes sont susceptibles de peser sur les choix soit en matière de cursus accessibles à proximité, soit à l'extrême en conduisant l'étudiant à renoncer à poursuivre ses études supérieures.* »

Ainsi, dans le Grand Est, on assiste à un moindre accès aux études longues des jeunes ruraux. Selon une étude de l'INSEE en 2022, intitulée « Un jeune sur 3 vit dans une commune rurale », seulement 54 % des jeunes de 16 à 24 ans sont scolarisés contre 62 % dans l'urbain.

L'éloignement de l'offre de formation et des opportunités de poursuite d'études ou d'emplois en milieu rural ainsi que les difficultés d'accès à l'information sur l'orientation limitent les ambitions scolaires et professionnelles des jeunes ruraux.

En 2018, le CESER Grand Est s'est autosaisi de cette question de l'orientation essentielle tout au long d'un parcours de vie qui nécessite la mise en œuvre du triptyque : information, communication et accompagnement. Les préconisations du CESER sur « Investir dans l'orientation : les clés de la réussite » et dans d'autres avis sur le « Développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise ? » et sur le « Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation » sont toujours d'actualité. Elles sont à nouveau proposées ci-dessous, à l'attention du Conseil régional, avec des précisions complémentaires apportées par la Commission en lien avec le sujet.

- Préconisations

Coopération - Dialogue social

Le CESER préconise de :

- Renforcer le dialogue social au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) afin de construire avec l'ensemble des partenaires de la formation initiale et continue, du monde du travail, des partenaires sociaux, des personnes en formation et des salariés, une feuille de route adaptée aux besoins des individus, des entreprises et des territoires à travers les différents schémas : CPRDFOP, SRDEII, SRADDET, SRESRI.
- Créer un écosystème territorial, c'est-à-dire une approche territoriale permettant à toutes les parties prenantes de travailler sur les questions orientation-formation-emploi-transitions afin de garantir des parcours de formation, des parcours professionnels choisis et non pas subis.
- Intégrer les enjeux d'accessibilité aux formations et de mobilité à l'élaboration de la carte des formations entre la Région, l'Education Nationale et les collectivités locales.
- Renforcer le travail sur la carte des formations par une plus grande coopération entre le Conseil régional, les acteurs de la formation initiale et professionnelle et les élus des collectivités locales afin d'éviter tout manque de concertation conduisant à la fermeture de lycées, de filières professionnelles notamment en milieu rural comme cela s'est produit en 2023.

Coordination - Accompagnement

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Renforcer la coordination du Service Public Régional de l'Orientation afin de permettre aux 300 structures du SPRO d'être guidées conformément aux engagements de la Charte qui

précise que le SPRO Grand Est doit garantir le principe d'une égalité d'accès à l'ensemble de l'offre de services sur tous les territoires pour tous les publics dans le respect de l'initiative et des souhaits de la personne.

- Associer les associations représentatives des étudiants et des parents d'élèves aux travaux du Service Public Régional d'Orientation.
- Créer, via la nomination de référents orientation dans chaque Maison de Région, un véritable écosystème de l'orientation afin de répondre aux besoins des individus sur chaque territoire avec une attention particulière pour les jeunes en situation de handicap et/ou de rupture,
- Renforcer l'accompagnement humain sur l'orientation en multipliant les actions d'accompagnement de la Boîte à outils Orient'Est auprès des équipes éducatives, plus spécifiquement en milieu rural.
- Mettre en place, dans le cadre du programme de professionnalisation du Conseil régional, des actions de formation sur l'orientation avec un point particulier sur le milieu rural qui s'adresseraient aux différents acteurs de l'orientation y compris les équipes éducatives,
- Associer un maximum d'acteurs et de volontaires dans la connaissance des métiers afin de nourrir la réflexion des jeunes sur l'éventail des métiers,
- Multiplier les manifestations sur l'orientation (salons, forums...) en milieu rural tout en veillant à une harmonisation du calendrier et de la communication,
- Créer, comme chef de fil territorial de l'Enseignement Supérieur, des espaces d'échanges réguliers avec les autres collectivités territoriales et locales qui financent elles aussi des projets universitaires et/ou innovants sur le même territoire.

Évaluation - Prospective

Le CESER préconise de :

- Mener en coopération avec les collectivités locales une évaluation globale sur la pertinence et l'efficacité (pédagogique, économique...) des tiers lieux existants (Campus connectés, hubs de compétences...). Cette évaluation permettra notamment de déterminer si l'objectif de décroïsonner l'ensemble des formations possibles à proximité, via le numérique, pour rendre accessible l'enseignement supérieur, notamment aux plus défavorisés, a été atteint.
- Intégrer la situation des territoires ruraux aux différentes évaluations que le CESER, en qualité de contributeur à l'évaluation des politiques publiques, a demandé à plusieurs reprises : l'orientation portant sur l'utilisation de la plateforme « formation-orientation.grandest.fr » intitulée aujourd'hui « Orient'Est », le dispositif « Ambassadeurs-Métiers », le lycée 4.0.

Sécurisation de la transition du secondaire au supérieur

Le CESER préconise de :

- Renforcer la sécurisation de transitions plus justes, entre le secondaire et le supérieur, et organiser un déplacement scolaire assurant la visite systématique et régulière des forums dans les universités par les lycéens de la Région Grand Est, à partir des territoires ruraux.

Accompagnement à la mobilité

Le CESER préconise de :

- Développer un apprentissage à la mobilité dès le collège afin de permettre aux jeunes de tout milieu de développer cette capacité en proposant des ateliers mobilité sur les territoires, en organisant des voyages pédagogiques.
- Revisiter les dispositifs d'aide à la mobilité des étudiants afin de prendre en compte leurs besoins et attentes, en ayant une attention particulière sur les jeunes issus des territoires ruraux.

8. Accès aux services et aux commerces

- Contexte et enjeux

15 % de la population du Grand Est dans le rural a accès à un panier de service de la vie courante¹⁰ en moins de 4 minutes en voiture, contre 58 % sur l'ensemble de la Région et 85 % dans les territoires urbains.

L'offre de services publics a tendance à baisser depuis plusieurs années dans les territoires ruraux tandis que certains usagers rencontrent des difficultés d'accès aux services de la vie courante. Les raisons sont multiples et bien souvent interdépendantes : réorganisation des modes d'intervention des services publics (fermeture de guichets, guichet unique, exigences de performance et d'efficience de la dépense publique...), fermeture des services non rentables (notamment les services marchands tels que les commerces ou activités culturelles, gérés par des opérateurs privés), problème de mobilité (causé en partie par la réduction de l'offre de transports en commun...)

Le manque de services aux publics constitue un des handicaps majeurs pour le développement des territoires ruraux. Les services sont en pleine mutation, les habitudes des usagers changent, notamment avec le numérique, mais le besoin de proximité et de lien social demeure.

¹⁰ École élémentaire, bureau de poste et assimilé, médecin, station-service, épicerie-supérette, supermarché, banque-caisse d'épargne, école de conduite, police-gendarmerie, librairie-papeterie, collège, école maternelle, chirurgien-dentiste, infirmiers, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, service d'aide aux personnes âgées, garde d'enfants d'âge préscolaire, salle ou terrain multisports, boulangerie, salon de coiffure, café-restaurant.

- Préconisations

Pour le CESER, les services aux publics sont incontournables pour réduire les fractures territoriales. Dans un souci d'équité territoriale, le CESER rappelle que le maintien, notamment en territoire rural, de services publics mais aussi de commerces de proximité est essentiel afin de satisfaire les besoins des populations.

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Soutenir, avec l'ensemble des collectivités les commerces et services publics de proximité, y compris sous formes associatives ou coopératives, garantes de lien social. Il propose de défendre la présence des services publics en milieu rural en développant les Maisons France Services, et de soutenir l'ouverture de maisons de santé pluridisciplinaires pour limiter la désertification médicale de certaines zones rurales.
- S'associer, avec les Bus France Services, aux services de l'Etat et des Conseils départementaux afin d'aller au plus près des usagers dans les territoires et ainsi garantir une meilleure offre de services de proximité. Cela participerait à une meilleure connaissance des Maisons France Services.
- Accompagner l'innovation dans le commerce et la distribution et soutenir les acteurs qui réinventent les circuits de transformation et de mise en marché : permettre à chaque habitant de disposer d'un panier de biens et services disponible à moins de dix minutes, développer les circuits-courts de proximité, développer les marchés de producteurs locaux...

9. Développement économique et emploi

- Contexte et enjeux

Plus les espaces de la Région Grand Est sont ruraux, plus la part d'ouvriers et d'agriculteurs est importante parmi la population active. Inversement, la part de professions intermédiaires et celle de cadres et professions intellectuelles supérieures y est plus faible.

- Préconisations

Économie sociale et solidaire

Dans son avis sur le BP 2024, le CESER insiste sur l'importance de l'ESS pour répondre aux attentes sociales, en particulier dans les territoires ruraux : « Au-delà de ses activités de production de biens et de services, de par sa nature même, l'ESS participe au développement économique autrement que par de l'activité marchande : elle le fait particulièrement en assurant la cohésion territoriale nécessaire au développement économique, notamment dans les territoires ruraux ».

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Structurer une action volontaire tournée vers l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)¹¹, celle-ci devant bénéficier d'un traitement spécifique par rapport aux dispositifs de soutien au développement économique, notamment pour accompagner les petites structures dans leur changement d'échelle.

Accompagnement des entreprises

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Mieux structurer une offre de services d'accompagnement des entreprises qui puisse garantir l'équité territoriale (avis sur le SRDEII du 4 octobre 2023). Cet accompagnement doit se faire au niveau le plus fin, tout en évitant de créer des structures complexes et coûteuses. Il doit chercher à toucher aussi les petites entreprises vers lesquelles il faut communiquer et rendre accessibles les dispositifs.

Le CESER préconise de :

- Renforcer le travail en réseau des structures d'accompagnement (chambres consulaires, agences de développement, têtes de réseaux de l'ESS) pour favoriser les partenariats entre acteurs économiques en vue de structurer des filières locales.
- Soutenir la création et/ou le développement des groupements d'employeurs qui sont des vecteurs essentiels à l'emploi durable en zone peu denses et permettent la montée en compétences aux TPE/PME/PMI de ces zones.

Redynamisation économique des territoires

Le CESER est sensible aux enjeux de la réindustrialisation. Pour accélérer la réindustrialisation de la région, le CESER préconise de :

- Mobiliser des moyens supplémentaires en vue de la requalification et le recyclage des friches, considérés comme incontournables pour cette réindustrialisation,
- Accompagner les entreprises pour intégrer les enjeux de sobriété foncière dans le cadre de leur implantation et/ou de leur extension, et participer ainsi à la préservation des espaces naturels et agricoles,
- Mettre en œuvre un programme pour rechercher des projets industriels et concrétiser les objectifs de requalification.

¹¹ L'ESS en Grand Est regroupe 14 688 établissements employeurs et 164 723 emplois (ETP) - INSEE

Consommation responsable

Le CESER préconise de :

- Faire évoluer les Espaces Info Energie (EIE) vers des « Espaces Informations Energie et Bioéconomie » dont les missions seraient, notamment, d’accompagner les consommateurs dans l’amélioration de leur connaissance de la bioéconomie, dans l’évaluation et l’appréciation de leur impact carbone individuel et dans la maîtrise des choix à effectuer pour une consommation répondant aux exigences de la bioéconomie (avis bioéconomie 13 octobre 2022).

Bioéconomie et innovation

La spécificité des filières dans la bioéconomie est leur faculté à générer des retombées économiques sur tous les territoires en créant des liens d’interdépendance entre eux. Pour développer de nouvelles filières bénéficiant notamment à l’agriculture régionale, le CESER préconise de :

- Développer les programmes de R&D visant une meilleure valorisation des coproduits et déchets pour tendre vers des filières bioéconomiques économiquement viables, circulaires et zéro déchet et soutenir les programmes générateurs d’innovations de rupture (biotechnologies Hi-Tech orientées vers la santé, la chimie du végétal, la nutraceutique, les new breeding techniques (NBT)¹² ...),
- Renforcer les moyens humains dédiés à l’accompagnement des entreprises dans la bioéconomie notamment par la formation des développeurs économiques du réseau Collectif Grand Est (réseau des acteurs du développement économique engagés en faveur de l’économie circulaire), en vue de leur permettre d’acquérir les savoirs nécessaires à la promotion de la bioéconomie et des solutions qu’elle peut offrir aux entreprises,

Les dispositifs d’appui à l’innovation en secteur rural sont peu répandus. En lien avec des pépinières d’entreprises ou des tiers lieux, le CESER préconise de :

- Mettre en place des programmes d’incubation en milieu rural qui pourraient favoriser le développement de projets innovants.

10. Agriculture

- Contexte et enjeux

Le Grand Est compte plus de 40 000 exploitations, près de 10% des exploitations françaises. 52% du territoire est occupé par l’agriculture et l’agro-alimentaire. 5% des actifs sont dans l’agriculture ou l’agro-alimentaire.

¹² NBT : nouvelles techniques de sélection

L'agriculture est aujourd'hui confrontée à de forts enjeux : alimentation, préservation de l'environnement et de la biodiversité, développement de l'activité économique dans les zones rurales ou encore maintien et entretien des paysages.

L'enjeu principal pour l'agriculture concerne le renouvellement des générations, la transmission des exploitations et les difficultés d'accès au foncier pour les jeunes installés (exemple des terres du nord de la Lorraine, achetées par des exploitants du Benelux).

Le CESER rappelle aussi que la juste rémunération du travail des producteurs est vitale et contribue à l'attractivité des métiers, il est donc fondamental de veiller au respect de la loi Egalim. Il est également important de veiller à instaurer des conditions d'accueil optimales pour les jeunes qui souhaitent s'orienter dans l'agriculture et trouver des apprentissages près de chez eux. Le logement des salariés, notamment saisonniers, constitue un obstacle à l'attractivité des activités en milieu rural et nécessiterait la mise en œuvre de politiques concertées entre l'État, la région et les collectivités pour favoriser l'accès à un logement digne pour ces personnes.

Il est à rappeler l'enjeu de préserver une agriculture à capitaux familiaux pour éviter la financiarisation de l'agriculture et la rentabilité du foncier. De plus, le maintien de l'élevage dans la région Grand Est est primordial, cette activité permettant de sauvegarder des emplois, d'en créer dans l'agro-alimentaire et d'entretenir les territoires et les paysages. La sauvegarde de l'élevage passera aussi par la prise en compte des aspirations sociétales des jeunes éleveurs et par moins de pénibilité au travail. Le regroupement d'exploitations (EARL, GAEC), pourrait être une solution pérenne.

- **Préconisations**

Développement de l'activité économique dans les zones rurales & attractivité des métiers

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Encourager la promotion des métiers en agriculture, avec le soutien d'associations (Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (ANEFA), fermes pédagogiques, opération « Rencontres à la ferme » ...),
- Élargir le dispositif « ambition éleveurs » visant 2 000 exploitations sur les 12 000 en polyculture-élevage au-delà de la cible visée initialement, permettant d'engager les exploitations agricoles dans les transitions agro-écologiques et énergétiques,
- Développer les circuits-courts ou de proximité, en adéquation avec les territoires et en complémentarité des filières déjà existantes, tout en rappelant la vocation exportatrice de l'agriculture et de la viticulture régionale, tant sur le marché national qu'international,
- Favoriser la mise en place, dans la filière de la transformation du bois, des contrats permettant de sécuriser l'approvisionnement des industriels du Grand Est,

- Accroître son rôle de soutien aux créations et au maintien de services (transports, crèches, services publics...), qui permettraient de renforcer l'attractivité de la ruralité et de futurs professionnels de l'agriculture ne résidant pas forcément en ruralité,
- Lutter contre la désertification vétérinaire rurale et mettre en place des aides rapides à l'installation compte tenu de l'urgence de la situation dans certains territoires.

Alimentation

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Encourager le programme ADAGE (Alimentation Durable et Autonome en Grand Est). Le CESER insiste sur l'application de la loi Egalim, sur les proportions de produits locaux et bios proposées dans la restauration collective, et ainsi favoriser la juste rémunération des producteurs.
- S'inspirer d'expériences positives sur les territoires (Agrilocal, Manger local Aube...).

Préservation de l'environnement et de la biodiversité

La Recherche et développement joue un rôle primordial dans le développement d'activités dans la bioéconomie ou en lien avec la bioéconomie (production de bioressources) dans les territoires ruraux.

Le CESER préconise de :

- Poursuivre les efforts de R&D afin d'optimiser la fertilisation azotée et donc limiter les émissions de GES,
- Veiller à ce que les méthaniseurs soient alimentés par des intrants de proximité sans qu'il y ait de concurrence des usages, notamment avec l'alimentaire qui doit demeurer prioritaire,
- Préserver la multifonctionnalité de la forêt (puits de carbone, chasse, biodiversité, loisirs...), en lien avec les crises sanitaires (scolytes, incendies), et maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique,
- Accompagner la préservation des haies et la conservation des prairies en lien avec une production, à travers des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et le financement des services environnementaux, tout en apportant une compensation de revenu aux agriculteurs,
- Mettre les réglementations concernant les épandages d'effluents d'élevage en adéquation avec les contraintes pédoclimatiques¹³, ce qui éviterait les coulées de boue et les

¹³ Les dates fixées à travers le Plan d'actions renforcées ne tiennent pas compte de la portance des sols, de la pluviométrie et des températures.

ruissellements sur les chemins et les routes. En restaurant ainsi une cohabitation apaisée, cette mesure participerait à renforcer l'attractivité des territoires.

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Jouer un rôle d'impulsion et de veille sur le marché du carbone, de façon à valoriser le captage du carbone sur les territoires locaux (exemple de Vosges Carbone Agri),

11. Santé : lutter contre la désertification médicale

- Contexte et enjeux

Aucune mesure, à elle seule, ne saurait répondre au processus de désertification médicale. Aussi, le sujet doit être appréhendé globalement en partant du postulat que l'attractivité d'un territoire, dans toutes ses dimensions, est essentielle pour permettre de réimplanter des structures de soins de premier recours, et de faciliter l'installation de professionnels de santé.

Les zones rurales, isolées ou éloignées, y sont particulièrement confrontées, et cette situation constitue, pour les populations concernées, un facteur de risques supplémentaire entraînant une réelle perte de chances. Plusieurs bassins du Grand Est sont d'ores et déjà en zone sous dense, et d'autres devront faire face au départ en retraite d'un nombre important de professionnels de santé dans les toutes prochaines années.

La récente crise sanitaire a été révélatrice des carences de notre système de santé, et pointé les difficultés d'accès aux soins pour une part non négligeable de la population, singulièrement dans les bassins ruraux, voire péri-urbains. La baisse de la démographie médicale, le vieillissement de la population, la hausse des maladies chroniques... sont également des tendances lourdes qui pèsent sur l'offre de soins de premiers recours.

En 2030, presque 25% de la population de la région sera âgé de plus de 64 ans, ce qui va accroître les demandes de soins et nécessitera de renforcer l'accès aux soins de proximité. Selon l'ARS, il faudra, par exemple, former pour la Région 8 300 aides-soignants et 8 400 Infirmiers Diplômés d'État.

Cependant, au-delà d'une vision fataliste, cette question des déserts médicaux peut être une occasion de repenser l'organisation des soins autour du patient, et de s'attacher à combler le décalage croissant entre d'une part, l'organisation des soins et les besoins de santé émergents, et les progrès technologiques, d'autre part. En ce sens, les déserts médicaux peuvent être le lieu idoine de solutions innovantes.

- Préconisations

Le rôle des collectivités locales et des acteurs intervenant dans la santé, est important dans le développement du territoire et dans la mise en place d'une stratégie collective à l'échelle locale pour valoriser les atouts du territoire sans se mettre en concurrence avec les territoires voisins.

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Mettre en place, avec les collectivités locales, une stratégie pour maintenir les services de santé existants et favoriser l'installation de nouvelles structures de soins. L'attractivité des territoires est un élément déterminant pour l'installation de la nouvelle génération de professionnels de santé qui souhaitent s'installer à proximité de services publics (écoles, crèches, offre culturelle...) et profiter d'un cadre de vie agréable.
- Développer dans les établissements scolaires en zones sous dense une filière d'initiation aux métiers de la santé, et y présenter les contrats d'engagement de service public (CESP) avec l'objectif de fidéliser des jeunes médecins dans des spécialités et des lieux d'exercice fragiles où la continuité des soins est menacée.
- Mettre en place des dispositifs pour faciliter les stages d'étudiants de médecine en zone sous dense afin de contribuer à changer le regard sur la médecine générale dans les territoires ruraux.

Le CESER préconise de :

- Continuer à soutenir les projets des collectivités locales dans la mise en place de structures de soins de premier recours telles que les Maisons Pluri-professionnelles (MSP), et/ou Centres de Santé Polyvalents (CSP), et favoriser les synergies entre ces structures et les hôpitaux locaux de proximité.
- Développer les dispositifs de consultations à distance (télémédecine, télé expertise...) et d'accentuer le déploiement de la téléconsultation dans les lieux où l'accompagnement physique par des professionnels de santé est possible (cabinets d'infirmiers, pharmacies ou autres auxiliaires médicaux).
- Construire une politique de prévention, de dépistage des pathologies les plus fréquentes à l'échelle des territoires, et plus généralement de promouvoir une politique de responsabilité populationnelle. Il insiste sur l'importance de coordonner les acteurs de prévention pour gagner en efficacité sur un territoire donné. Il recommande de renforcer le pouvoir d'agir des habitants, en allant vers les populations notamment celles qui sont éloignées des actions de promotion de la santé afin d'agir sur tous les déterminants de santé

12. Solidarités

- Contexte et enjeux

La lutte contre la pauvreté dans les territoires ruraux mérite une attention particulière de la part des pouvoirs publics, c'est pourquoi le CESER propose au Conseil régional de travailler avec les associations caritatives et sociales dont l'objet est la lutte contre la pauvreté et la précarité afin de mettre en place des actions spécifiques. Le Conseil régional peut également,

à travers les dispositifs existants, permettre qu'ils soient mieux accessibles à la jeunesse issue de ces territoires (carte Jeun'Est, entrepreneuriat...).

- **Préconisations**

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Inciter les associations, notamment celles qui luttent contre la grande précarité, par le biais de la mise en place d'appels à projet, à « aller vers » les publics vulnérables dans les territoires ruraux afin de développer des politiques inclusives.
- Poursuivre la co-construction et apporter davantage de soutien aux têtes de réseaux associatives qui soutiennent les associations dans les territoires ruraux pour que les plus petites d'entre elles puissent mener à bien leurs projets.
- Mieux soutenir les associations en milieu rural de manière générale afin de maintenir et développer les emplois favorisant le lien social et intergénérationnel dans ces territoires.
- Soutenir et développer l'engagement des jeunes en milieu rural dans le cadre des actions qu'il mène en direction de la jeunesse (Conseil Régional des Jeunes...).

13. Accès au sport

- **Contexte et enjeux**

Les pratiques sportives en zone rurale sont généralement moindres qu'en zone urbaine en raison notamment de la disponibilité des infrastructures et offres diverses. Le plus grand nombre des activités d'éveil et d'épanouissement physique en zone rurale reposent sur l'initiative bénévole et la vie associative.

- **Préconisations**

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Favoriser le développement du sport-santé en promouvant le dispositif « prescri'mouv » et la création de Maisons de sport santé en milieu rural.
- Favoriser le développement des sports de nature qui regroupent une multitude d'activités et s'inscrivent dans le cadre exceptionnel qu'offre le Grand Est avec, entre autres, ses six parcs naturels, ses forêts, ses espaces aquatiques... De nombreux territoires ruraux sont insuffisamment aménagés pour pratiquer des activités physiques et sportives de pleine nature.
- Apporter des aides spécifiques pour les équipements de sports de nature afin d'améliorer l'attractivité des territoires,
- Mettre en place une campagne de communication afin de faire connaître les sports de nature et de mettre en valeur leur atout touristique.

14. Accès à la culture

- Contexte et enjeux

Les pratiques culturelles (cinéma, bibliothèque, musée, spectacle vivant) en zone rurale sont généralement moindres qu'en zone urbaine en raison notamment de la disponibilité des infrastructures et d'offres diverses.

Dans ses avis antérieurs, le CESER a exprimé un certain nombre de préconisations en lien avec l'accès à la culture, dans et pour, les territoires ruraux.

Dans son avis sur le Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) du 13 juin 2019, le CESER suggère aux acteurs locaux, aux collectivités territoriales et au Conseil régional de renforcer la présence systématique du PCI dans les actions de valorisation touristique patrimoniale, de concevoir l'activité touristique qui peut s'y développer dans une logique de développement équitable, durable et responsable, et de mettre en place une charte du « tourisme responsable en matière de PCI » associant les réseaux d'acteurs.

Dans son avis sur les droits culturels du 11 décembre 2020, le CESER préconise, en matière de reterritorialisation, d'accompagner la présence artistique sur le territoire, d'accroître le nombre de résidences d'artistes dans le Grand Est et de développer et soutenir davantage le « service culturel à domicile ».

Enfin, dans son avis « sur le chemin d'une politique culturelle renouvelée en Grand Est » adopté le 16 juin 2022, le CESER préconise de favoriser dans les territoires des vocations de médiateurs pour soutenir l'accomplissement de projets, que le Conseil régional se dote d'une politique spécifique afin d'assurer la promotion des droits culturels dans les territoires. Il préconise également de rééquilibrer de façon plus déterminée l'offre sur les territoires, et enfin d'amplifier les projets de tiers-lieux porteurs d'une dimension éducative et culturelle.

- Préconisations

En complément de ses avis antérieurs, le CESER préconise de :

- Faire confiance aux territoires : c'est-à-dire favoriser les actions de création et de diffusion culturelles menées par les acteurs locaux, mieux les valoriser et les promouvoir, donner des moyens supplémentaires pour en faciliter l'organisation matérielle, mais aussi aider les structures ressources dans l'accompagnement des projets, notamment au travers de la médiation culturelle,
- Favoriser la diffusion et la circulation des œuvres en milieu rural en confortant et amplifiant les projets en matière d'éducation artistique et culturelle, en développant les résidences d'artistes, et en diversifiant les lieux de spectacles, notamment dans des lieux insolites,
- Accompagner les acteurs locaux dans l'ingénierie de projets : simplifier et mieux faire connaître les dispositifs d'aides existants,

- Organiser un mode d'action plus concerté entre l'Etat, la Région, les Départements, les différents niveaux de collectivités et les organisations du territoire pour gagner en efficacité. Il est essentiel que l'appui aux projets se construise avec les acteurs locaux, et s'organise dans une continuité d'accompagnement dans le temps,
- Favoriser l'accès à l'offre culturelle du territoire ou accueillie dans le territoire, par une mobilité facilitée pour y assister ou y participer, et développer l'interconnexion, par une mise en réseau, entre les structures de diffusion, de création et les acteurs de la ruralité,
- Engager un effort particulier en direction du jeune public, afin de « donner l'envie et le goût de... » dès le plus jeune âge, en s'appuyant notamment sur les richesses du territoire, tels que les métiers d'art.

15. Tourisme et mémoire

- Contexte et enjeux

Les territoires ruraux du Grand Est sont souvent caractérisés par des espaces naturels préservés, des paysages variés et une biodiversité notable. Ils abritent six parcs naturels régionaux, un parc national et des zones classées. L'essor du tourisme vert permet de s'extraire du tourisme de masse et de ses nombreux impacts négatifs.

Dans ses avis antérieurs, le CESER a exprimé un certain nombre de préconisations en lien avec le développement du tourisme dans les territoires ruraux.

Le CESER a continuellement considéré le tourisme comme une opportunité de développement des territoires ruraux et soutient le développement d'un tourisme durable impliquant une préservation de la nature et des lieux patrimoniaux.

Dans son avis sur le Schéma Régional de Développement du Tourisme (SRDT) 2023-2028 du 4 octobre 2023, le CESER alerte sur les risques pouvant découler d'une surfréquentation touristique, notamment pour l'environnement et les territoires en matière de qualité de vie des résidents, d'artificialisation des espaces naturels, de qualité de l'air, d'engorgement des systèmes de traitement des déchets, de menaces sur la biodiversité... Pour le CESER, « Il faut être vigilant à garantir l'accès des populations locales au logement et aux ressources ».

Le CESER a par ailleurs exprimé à plusieurs reprises l'importance de pouvoir proposer des dispositifs régionaux d'aides aux hébergements qui ne soient plus ciblés uniquement sur le haut de gamme. Dans son avis sur le SRDT 2023-2028 du 4 octobre 2023, il paraît indispensable pour le CESER, en particulier pour favoriser le tourisme d'itinérance dans les secteurs ruraux, « d'aider les hébergements d'entrée de gamme à améliorer leur qualité d'accueil et à réaliser les transformations nécessaires à la sobriété d'usage ».

Par ailleurs, au regard de la contribution des mobilités aux émissions de CO2 du secteur du tourisme, la décarbonation des mobilités dans le tourisme est un enjeu central. Pour le CESER : « les acteurs du tourisme doivent être en mesure de promouvoir l'offre de mobilité existante,

incluant un « Pass Tourisme » tous publics pour les sites touristiques » (avis sur le SRDT 2023-2028 du 4 octobre 2023).

À l'occasion de son avis sur le Budget Primitif 2024, sur le sujet de l'élargissement de l'offre touristique le CESER souhaite que le Conseil régional conforte les aides dirigées vers le public jeune, en particulier avec des dispositifs spécifiques tournés vers les moins de 18 ans.

S'agissant de la mémoire, le CESER rappelle les travaux qu'il a menés en 2019, sur saisine du Président du Conseil régional, sur « tourisme mémoriel : identité de notre Région, histoire commune, enjeu économique ». Les lieux historiques sont nombreux et variés au sein des destinations touristiques du Grand Est, du militaire à l'économique, en passant par le culturel, et le cultuel. La région est tout particulièrement marquée par les conflits majeurs des guerres de 1870, 14-18 et 39-45 et leurs conséquences.

Pour le CESER, il est nécessaire de ne pas laisser tomber dans l'oubli des éléments structurants de la région, car le devoir de mémoire s'inscrit dans un processus de transmission de l'Histoire et le tourisme de mémoire dans le développement économique de la région.

- **Préconisations**

En complément de ses avis antérieurs, le CESER préconise de :

- Mieux valoriser l'image et l'attractivité touristique de la région, en s'appuyant sur la diversité de ses espaces naturels et sur l'essor du tourisme vert, sur ses atouts historiques et culturels,
- S'engager dans une transition vers un tourisme durable prenant en compte toutes les formes de tourisme, allant du tourisme industriel au tourisme de mémoire en passant par le tourisme de nature, en facilitant l'adaptation au changement climatique,
- Sensibiliser, dans un souci de tourisme responsable, les personnes accueillies, à la nécessité de préserver les espaces naturels pour en bénéficier de manière durable,
- Mieux organiser, par l'utilisation des outils numériques, le recensement des offres touristiques dans les territoires et assurer une meilleure promotion de la pluralité de ces offres, qu'elles soient orientées vers le haut de gamme ou dans le cadre d'un tourisme social et solidaire. Il est essentiel que cette pluralité soit mieux connue, valorisée et commercialisée afin de faciliter l'accès pour tous à une offre adaptée aux besoins,
- S'appuyer sur les grands sites touristiques de la région et ses « locomotives » pour organiser l'accès et développer l'attractivité des offres touristiques dans les territoires ruraux, favoriser le tourisme de proximité et en particulier celui des jeunes, notamment dans le cadre de classes découvertes,
- Renforcer la formation des acteurs du tourisme, professionnels ou associatifs, à la transition vers un tourisme durable, à la construction d'offres répondant à de nouveaux besoins liés au tourisme de nature (accompagnateurs nature), et mieux les accompagner à

la montée en gamme pour l'accueil et la satisfaction clients, mais aussi pour le confort et la qualité des structures d'hébergement.

- Organiser un mode d'action plus concerté entre l'Etat, la Région, les Départements, les différents niveaux de collectivités et les organisations du territoire pour gagner en efficacité,
- S'attacher à maintenir un devoir de mémoire, et sensibiliser les plus jeunes générations au passé, et notamment l'histoire, de la région pour comprendre le monde d'aujourd'hui et mieux appréhender l'avenir.

16. Numérique

- Contexte et enjeux

En Grand Est, le déploiement du très haut débit par fibre optique est arrivé quasiment à son terme. 17% de la population du Grand Est est aujourd'hui concernée par l'illectronisme¹⁴, et les espaces ruraux peu denses où vivent davantage de personnes âgées, sont davantage concernés.

- Préconisations

Le CESER préconise de :

- Soutenir les démarches qui favorisent le télétravail et d'accélérer le développement des tiers lieux, ou espaces de « co-working », dans les bourgs-centres des zones rurales. Ces espaces peuvent mieux contribuer à la cohésion sociale et à la revitalisation des territoires. Il est nécessaire de recenser et faire connaître l'offre au travers d'une plateforme numérique régionale.
- Soutenir le déploiement de « conseillers numériques », avec la pérennisation des aides financières y contribuant, afin d'accompagner les personnes rencontrant des difficultés d'accès et d'usage au numérique.
- Étudier la faisabilité d'une connexion numérique transfrontalière en cas de besoin, par exemple pour une zone d'activités située à proximité immédiate de la frontière.

17. Démocratie locale

- Contexte et enjeux

Les principaux acteurs de la dynamique d'un territoire sont le maire et le conseil municipal, le monde associatif, la société civile, qui vont contribuer à la réalisation d'initiatives pérennes œuvrant au lien humain et à la qualité de vie.

¹⁴ INSEE Analyses Grand Est n°154 – 20/12/2022

Dans les plus petites communes, l'Association des Maires de France constate un niveau de démission d'élus locaux sans précédent. Les fonctions requièrent de plus en plus de compétences techniques et juridiques d'une part, et les pressions des administrés semblent de plus en plus pesantes d'autre part.

- **Préconisations**

Le CESER préconise de :

- Veiller à l'information, à la sensibilisation, et à l'explication de projets d'aménagements le plus en amont possible afin de favoriser l'acceptabilité citoyenne, et de rendre ainsi les habitants acteurs de leur territoire.

18. Transfrontalier

- **Contexte et enjeux**

En termes de constat, dans le Grand Est, la ruralité en proximité des frontières, ce sont à la fois :

- Des zones qui sont de moins en moins rurales et de plus en plus périurbaines du fait de l'attraction exercée par certains pôles (Bâle, Luxembourg), avec aussi une fracture sociale entre travailleurs frontaliers et travailleurs résidents,
- Et des territoires de plus en plus « vides » : en panne de services, en déprise démographique, avec une population vieillissante et peu mobile (Meuse, Ardennes, nord de l'Alsace).

En termes d'opportunités et de contraintes, la ruralité transfrontalière, ce sont à la fois des opportunités et des contraintes. Par exemple pour un agriculteur, c'est l'opportunité de trouver des débouchés commerciaux pour ses produits dans le pays voisin, mais aussi la contrainte de distorsions de concurrence dues à la surtransposition des directives européennes par la France. Pour un particulier, c'est la possibilité de trouver un médecin de l'autre côté de la frontière, mais à un coût supérieur et sous réserve d'un déplacement qui n'est pas possible pour tous. D'autant que les liaisons ferroviaires ou en bus directes sont rares et obligent à des correspondances éloignées, dans les villes.

En termes d'enjeux, selon la Commission Européenne, en moyenne, les régions rurales frontalières sont moins performantes en matière de liaisons routières et ferroviaires et d'accès aux services que les autres régions rurales. De fait, la ruralité transfrontalière est un défi : celui de faire de la frontière une valeur ajoutée. Il s'agit de redynamiser et revivifier le territoire en partant de ses atouts, ainsi qu'a su le faire le département des Ardennes qui a misé sur le tourisme en partenariat avec la Wallonie.

Les bassins de vie transfrontaliers, en particulier en zones rurales, doivent donc être le lieu de l'expérimentation, du dialogue avec les voisins, de la mutualisation.

- Préconisations

Planification-coordination

Constatant que les problématiques transfrontalières n'apparaissent pas dans le projet de Pacte des Ruralités, le CESER préconise au Conseil régional de :

- Mettre en cohérence le SRADDET avec les schémas existants de l'autre côté des frontières. Ces échanges avec les pays voisins devraient pouvoir s'appuyer sur des données objectives partagées. Ainsi par exemple, il n'existe pas de carte des ruralités dans les espaces transfrontaliers tels que la Grande Région par exemple.

Fonds européens

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Mobiliser davantage la clause transfrontalière figurant dans les programmes européens, notamment FEDER, afin de saisir l'ensemble des opportunités de financement offertes,
- Mutualiser les fonds FEADER pour les programmes LEADER qui sont en proximité de frontières du Grand Est, notamment les programmes LEADER des Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre, ainsi que du Luxembourg et de la Wallonie,
- Créer des rencontres/échanges entre GAL (Groupes d'action locale) dans le cadre de la programmation actuelle, pour envisager des actions communes dans la prochaine programmation, voire ajouter des fonds FEDER issus des programmes INTERREG.

Accès aux services

Le CESER préconise de :

- Préserver des moyens d'accès autres que numériques, a minima un accueil téléphonique, dans tous les organismes gestionnaires de services publics, et que cet accueil soit assuré par des personnes maîtrisant la langue du voisin.

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Soutenir le projet trinational (France-Allemagne-Suisse) de Maisons de Services du Rhin Supérieur et à veiller à leur articulation avec les maisons France Services et l'ensemble des partenaires (INFOBEST, associations...) engagés dans la facilitation des formalités administratives transfrontalières.

Mobilités

Le CESER préconise de :

- De ne pas se limiter, dans la stratégie régionale des mobilités annoncée pour 2024, aux frontières du Grand Est, mais intégrer des prolongements vers les autres régions françaises et les pays voisins. Ainsi, le CESER recommande l'interconnexion, y compris numérique, des

systèmes de transports collectifs (train, bus) de part et d'autre des frontières, en vue de permettre une harmonisation des horaires et une tarification commune.

Santé

Le CESER préconise de :

- ▶ Instaurer une libre circulation transfrontalière des patients sans obstacles administratifs ni financiers, sur le modèle des ZOAST (Zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers).
- ▶ Soutenir l'ouverture de maisons de santé pluridisciplinaires transfrontalières pour limiter la désertification médicale de certaines zones rurales. Ces structures devraient s'inscrire dans des territoires de santé transfrontaliers, que l'ARS Grand Est est encouragée à créer à titre expérimental.
- ▶ Expérimenter des contrats locaux de santé transfrontaliers, ainsi que de groupements hospitaliers territoriaux transfrontaliers.

Emploi

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- ▶ Peser dans les commissions intergouvernementales en vue d'une harmonisation progressive des seuils fiscaux de télétravail, qui diffèrent selon les pays. Des seuils fixes, uniformes et définitifs permettraient de supprimer ce qui constitue une source d'instabilité et d'incertitude. Dans cette optique, il s'agira de modifier les conventions fiscales existantes.

III. Conclusion

Devant les enjeux climatiques et environnementaux, économiques et sociétaux, énergétiques et démographiques, les territoires ruraux constituent de véritables atouts et leviers de développement et d'attractivité pour la région Grand Est et ce, quelle que soit la catégorie d'espaces ruraux, des communes très peu denses, hors influence d'un pôle d'emploi, aux communes sous forte influence d'un pôle.

Au-delà des quatre types d'espaces ruraux tels qu'ils sont définis par l'INSEE, il semble essentiel de souligner la situation géographique singulière et privilégiée de ces territoires, au sein de la première région de France qui partage ses frontières avec quatre pays, au cœur de l'Europe. Les interactions et les imbrications avec ces pays frontaliers sont à prendre en compte dans la mise en place du nouveau Pacte des Ruralités.

Au regard de ces enjeux, les initiatives locales pour répondre aux besoins spécifiques des territoires ruraux ne manquent pas. Qu'elles soient portées par des associations, des collectifs d'habitants, des acteurs économiques, sociaux et culturels, des structures issues de l'Economie Sociale et Solidaire, ou par des collectivités locales et territoriales, il est essentiel de les soutenir, de les valoriser, et de les développer.

Pour le CESER, le défi à relever aujourd'hui, à travers ce nouveau Pacte des Ruralités, est de faciliter des transitions justes, afin de garantir une meilleure équité territoriale.

Cela suppose, entre autres, de faire preuve d'agilité, de souplesse et d'adaptation dans l'action publique, pour parvenir à un projet de territoires inclusif et attractif. Le Pacte des Ruralités devra prioriser des orientations et des dispositifs qui favorisent les politiques jeunesse, enrayer la fabrique de la précarité, et luttent contre toutes les formes de discriminations.

À travers cette contribution, le CESER a souhaité apporter la vision de la société civile organisée sur les enjeux fondamentaux pour le développement des territoires ruraux sur le long terme, dont la réussite va étroitement être liée à la mobilisation concertée des politiques du Conseil régional, de l'Etat, des fonds européens, et de l'ensemble des acteurs locaux et territoriaux.

Le CESER porte l'ambition de territoires ruraux connectés, attractifs, interactifs, où les habitants de toutes générations pourront grandir, vivre, se loger, se former, se cultiver, se soigner, travailler, se déplacer et vieillir dans les meilleures conditions possibles.



EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

En 2018 Familles Rurales a publié une étude réalisée par l'IFOP intitulée « Territoires ruraux : perception et réalités de vie ; » dont les enseignements sont les suivants : un décalage de perceptions entre une opinion qui, dans son ensemble, associe d'abord la ruralité à des difficultés socio-économiques et des ruraux qui, dans leur quasi-totalité, se disent satisfaits de vivre dans le monde rural et l'associent spontanément à une qualité de vie remarquable, un sentiment d'abandon parmi les ruraux, lié à un recul des services publics et à l'origine d'un pessimisme marqué vis-à-vis de l'avenir, une réelle attractivité des ruralités, territoires qui apparaissent en phase avec les aspirations des Français pour une meilleure qualité de vie. Mais cette attractivité est conditionnée par la présence de services de proximité et de solutions de mobilités.

De ces enseignements, la délégation CFDT au CESER souhaite que le pacte des ruralités en Grand Est s'engage sur plusieurs priorités pour lutter contre le sentiment de déclassement de la population rurale notamment :

Pour vivre en bonne santé et bien vieillir, la CFDT reprend ses propos tenus en 2022 dans sa déclaration liminaire pour l'accès aux soins non programmés : « *Pour la CFDT l'organisation des territoires doit gagner en cohérence, il faut que les projets des hôpitaux de proximité, acteur pivot du territoire coïncident avec l'ensemble des acteurs de proximité et ceux des GHT. En plus de cet ajustement, les hôpitaux de proximité et leurs plateaux techniques doivent être confortés comme structures hospitalières de premier recours. il faut que l'ARS inverse le processus décisionnel lié à une approche budgétaire pour donner la priorité aux enjeux de territoire.* » D'autres orientations doivent accompagner les services hospitaliers : Renforcer les liens entre les collectivités territoriales et les facultés de médecine, avec des antennes universitaires dans chaque département, un label universitaire dans les maisons de santé, (l'exemple de Fontainebleau) et favoriser l'installation des médecins dans les zones sous-denses par des dispositifs incitatifs, allant des bourses financières jusqu'au salariat.

De plus pour la CFDT, les acteurs associatifs sont essentiels dans : le développement de l'aide à domicile, l'aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne, l'aide dans les activités de la vie sociale et relationnelle et dans le soutien des activités intellectuelles, sensorielles et motrices, ainsi que d'autres organismes extra-étatiques ou parapublics. La Région doit soutenir et développer ces structures pour faire du bien vieillir une réalité en milieu rural.

Pour la CFDT il faut un renforcement de la démocratie participative et contributive (notamment sur les projets touchant à la qualité de vie et sur les projets structurants), ceci en intensifiant les formes multiples d'implication citoyenne, afin de permettre aux citoyens d'être acteur et lutter contre le sentiment d'abandon des habitants en milieu rural.

Pour la CFDT, il faut également des solutions d'accès à un logement digne et en nombre pour assurer l'attractivité des territoires ruraux et pour la jeunesse expérimenter les « campus ruraux de projet » comme le propose le CESE dans son avis « place des jeunes dans les territoires ruraux »

La délégation CFDT votera l'avis.

Alexandre BERGER, Mélanie BLANDIN, Najat COTTUN, Didier GABRIEL,
Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Christelle HIRault,
Dominique LEDEME, Daniel LOUVION, Corinne MARCHAL, Paul NKENG,
Evelyne PEIGNIER, Francine PETER

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

Le groupe CGT au CESER votera favorablement la contribution du CESER au Pacte des Ruralités 2.

La CGT tient à souligner que, dans le Pacte 1, l'ambition était d'atteindre 3 objectifs majeurs, à savoir : l'accessibilité des territoires ruraux, leur attractivité et l'offre de service.

Avec le second Pacte, le Conseil Régional indique vouloir aller plus loin sans avoir produit de bilan quant à l'atteinte des objectifs du Pacte 1.

La CGT craint que l'empilement de nouvelles mesures ne soit pas de nature à permettre une « vie bonne » en zone rurale, d'autant plus que le bilan ou l'évaluation des précédentes politiques n'a pas été fait et qu'on ignore donc les effets des mesures déjà prises.

Pour notre groupe il n'est pas concevable de travailler, réfléchir et produire un texte dans un délai si restreint sans avoir eu, auparavant un quelconque bilan, ou point de situation, du premier Pacte en cours.

C'est pourquoi la CGT souhaiterait que le CESER soit associé à la construction du Pacte 2 au fur et à mesure de son élaboration.

Odile AGRAFEIL, Loukas BENARD, Chantal BERTHELEMY, Chahid BOUGNOUCH,
Stéphane BUSOLINI, Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT,
Jean-Pierre LANGLET, Emmanuelle MOISSONNIER, Yolande ROSENBLATT,
Delphine ROUXEL, Doris WARTH



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 [www .ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

 <https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00